

**Marché relatif à l'entretien des poteaux et arrêts de bus du réseau de transports périurbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

**Rapporteur : M. le Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°4</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 01/07/02	favorable	séance du 12/07/02	favorable

**Contexte**

Afin d'assurer la maintenance et l'entretien des poteaux et abribus du réseau de transport périurbain, la CAGB se doit d'établir un contrat d'entretien et de maintenance pour le mobilier suivant :

- 128 poteaux d'arrêt de bus de type TITUS standard
- 90 poteaux d'arrêt de bus de type Elite
- 34 abribus de type Domus non publicitaires

**Les abribus :**

L'entretien consiste en une visite systématique bimestrielle comprenant :

- l'examen de l'état et l'aspect général de l'abri
- le nettoyage complet de l'ensemble : structure, parois, montants, toits, glace, banc et cadre horaire.
- l'enlèvement des affiches sauvages, autocollants et graffiti
- le débouchage des conduits d'évacuation des eaux
- le graissage des huisseries
- le remplacement de pièces, dont la fourniture reste à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Interventions ponctuelles sur demande de la CAGB :

- déplacement d'abribus en cas de modification d'arrêt
- réfection de peinture
- remise en état ou réparation entraînant un déplacement quasi-immédiat (vandalisme, dégradations, accident)

**les poteaux d'arrêt :**

L'entretien consiste en une visite systématique trimestrielle comprenant :

- l'examen de l'état et de l'aspect général des poteaux,
- le nettoyage complet de l'ensemble : structure, parois, caissons, plexis ou vitres de cadres horaires, mâts ...
- l'enlèvement des affiches sauvages, autocollants et graffiti
- le remplacement des pièces dont la fourniture reste à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Interventions ponctuelles sur demande de la CAGB :

- déplacement du ou des poteaux d'arrêt en cas de modification d'arrêt
- réfection de peinture
- remise en état ou réparation entraînant un déplacement quasi-immédiat (vandalisme, dégradations, accident)

Réalisation d'un marché

Le marché a pour objet l'entretien et la maintenance des poteaux et abribus pour le nouveau réseau périurbain.

Ce marché est passé pour une durée de 3 ans. Ce marché est un marché unique.

Le montant estimé sur 3 ans s'élève à 45 000 € HT.

Le montant est inscrit au budget annexe Transports au titre de l'entretien des biens mobiliers pour l'année 2002 dans le cadre de la section de fonctionnement.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :**

- l'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics,
- M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

Le Président